



Association
Enfance et Eveil

Projet Social

INTRODUCTION

Le multi accueil « La Maison Soleil » a été créé et est géré par l'association « Enfance et Eveil »

« Enfance et Eveil » est une association gérée administrativement et financièrement par des bénévoles dans le cadre de la loi association 1901.

Initialement halte-garderie «La Maison Soleil» a été créée en 1993 à l'initiative de parents bénévoles.

D'abord ouverte une journée, elle n'a cessé d'évoluer en fonction des besoins des familles. A la fin, elle fonctionnait 4 jours/semaine et pouvait accueillir jusqu'à 18 enfants de manière occasionnelle.

Aujourd'hui multi accueil, la structure accueille les enfants du territoire, âgés de 2 mois à 3 ans.

C'est l'investissement de ces familles qui a permis à cette structure, devenue indispensable aux familles de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval, d'exister et d'être pérennisée dans le temps.

1. ENVIRONNEMENT DE «LA MAISON SOLEIL» :

A. État des lieux :

A l'ouverture du multi accueil, en 2012, Derval, située sur l'axe principal Nantes/Rennes, faisait partie d'une Communauté de Communes regroupant 7 communes (Derval, Jans, Mouais, Sion-les-mines, Marsac sur Don, Saint Vincent des landes, Lusanger).

Dans ce secteur, il y a actuellement **3 structures d'accueil petite enfance** :

- La Maison Soleil à Derval, multi accueil ;
- Câlin, Câlinette à Saint Vincent des landes, halte-garderie ;
- La Ronde des Enfants à Marsac sur don, halte-garderie.

Les 2 autres structures, gérées également par des parents bénévoles, accueillent les enfants de manière occasionnelle sur une amplitude de 3 à 4 jours/semaine.

Seule La Maison Soleil, aujourd'hui multi accueil avec une capacité de 30 places, accueillent les enfants 5 jours par semaine de manière régulière, occasionnelle ou en cas d'urgence.

B. Évolution du territoire :

L'année 2017 a connu la fusion des Communautés de Communes de Châteaubriant et de Derval, faisant naître la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval, forte de ses 26 communes regroupant 44 363 habitants et s'étendant sur plus de 884 Km².

C. Evolution démographique :

Depuis quelques années, nous assistons à une progression de la population de Derval et des communes alentours, due :

- A la situation géographique : proximité de Nantes et Rennes par un axe routier principal (N137) ;
- A un développement de l'urbanisme avec la construction de nombreux lotissements ;
- A une accessibilité à la propriété plus facile que dans l'agglomération nantaise ou rennaise où les prix sont très élevés ;
- Au choix de jeunes ménages de s'installer et d'élever leurs enfants dans un environnement rural.

D. Evolution familiale et sociale :

Il est à constater une forte progression des jeunes ménages avec enfants sur le territoire de la Communauté de Communes. Les nouveaux ménages arrivent pour la majorité du Sud du territoire et particulièrement de la métropole nantaise, créant de nouveaux besoins sur le territoire.

Aujourd'hui, les haltes garderies proposant un accueil uniquement occasionnel ne peuvent plus répondre aux besoins de ces familles travaillant, en recherche d'un emploi ou en formation.

Un accueil régulier, jusqu'à 5 jours par semaine sur une amplitude horaire plus importante (de 7h30 à 18h30) tout au long de l'année est devenu nécessaire pour répondre à ces nouveaux besoins.

Il peut également apporter un complément à l'activité proposée par les assistant(e)s maternel(le)s encore nombreu(x-ses) sur le territoire.

Ce mode d'accueil répond également aux principaux objectifs que s'est fixés la Communauté de Communes, à savoir :

- Maintenir et faciliter l'installation de populations de jeunes ménages avec enfants ;
- S'assurer que les croissances démographiques seront corrélées aux capacités d'accueil des communes.

L'offre d'accueil collectif, conventionné par la CAF, permet également d'assurer des conditions d'accueil équivalentes quel que soit le niveau de vie de la famille.

2. OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION ET DU MULTI ACCUEIL :

- Répondre aux besoins d'accueil des enfants pour les familles de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval quelques soient leurs revenus par la mise en place d'une politique tarifaire équitable définie par la CAF et déterminée par les revenus des familles et le nombre d'enfants au sein du foyer.
- Répondre aux besoins de l'enfant en lui offrant un lieu sécurisant, lui permettant de se développer de manière harmonieuse en collectivité avec le concours d'une équipe de professionnels compétente et

pluridisciplinaire (cf. le projet éducatif).

- Etablir un travail de prévention sanitaire avec du personnel paramédical sur place (infirmière) et l'intervention possible du médecin référent de la structure.
- Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint de maladies chroniques en mettant en place un protocole d'accueil en collaboration avec le personnel de soins (médecin référent, médecin traitant, kiné...).
- Réaffirmer le statut associatif de La Maison Soleil et son attachement à la vie démocratique pour permettre aux parents usagers de prendre part à la gestion de la structure en s'engageant dans le Conseil d'Administration.
- Inscrire le multi accueil dans un positionnement intercommunal en favorisant les échanges avec les autres structures de la Communauté de Communes et avec le Relais Petite Enfance (installé dans les mêmes locaux), pour permettre la mise en place de passerelles entre les différents modes de garde.
- Réaffirmer le rôle du parent comme étant le premier éducateur de l'enfant en favorisant ses échanges quotidiens avec l'équipe éducative de la structure, l'inviter à participer à des actions de parentalité mises en place par l'association (réunions à thème avec des intervenants extérieurs, mise en place de temps d'écoute et d'échanges entre parents, goûters festifs...), à s'investir dans les commissions ou projets communs.
- Favoriser, en plus de l'accueil régulier, l'accueil occasionnel permettant aux enfants non scolarisés de découvrir la collectivité et aux familles de se libérer quelques heures par semaine.
- Permettre aux enfants scolarisés en petite section de maternelle de disposer d'un accueil sur les mercredis et vacances scolaires jusqu'à leur 3^{ème} anniversaire (service manquant dans le secteur).
- Permettre un accueil d'urgence pour les familles confrontées à un imprévu (reprise de travail, arrêt maladie de l'assistante maternelle...).